

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

79/676 du 10/12/79
E C R E T N° /MININFO/PTMINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONSportant promotion au titre de l'année
1977 de Monsieur BEMBA Jean Jacquard
Ingénieur de 1er échelon des cadres des
Postes et Télécommunications de la Ré-
publique Populaire du Congo.-DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE NA-
TIONAL DES P&T ET DE LA C.N.E.BRAZZAVILLELE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

Ou

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n°9/64 du 25 Juin 1964, portant création de l'Of-
fice National des Postes et Télécommunications;Vu le décret n°64/328 du 23 Septembre 1964, portant organi-
sation de l'Office National des Postes et Télécommunications;Vu l'arrêté n°207/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
OFIPOSTE sur la solde des fonctionnaires;Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires de la République;Vu le décret 59-8/FP du 24 Janvier 1959 fixant la liste
des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Té-
lécommunications de la République Populaire du Congo;Vu le décret 59-16/FP du 24 Janvier 1959 fixant le statut
des cadres des Ingénieurs des Postes et Télécommunications de
la République Populaire du Congo;Vu le décret 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo;Vu le décret 62-197/FP du 5 Juillet 1962 **fixant** les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3
Février 1962;Vu le décret 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;Vu le décret 65-170/FP-~~BB~~ du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires;Vu le décret 74-170/FP du 31 Décembre 1974 abrogeant les
dispositions du décret 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire
du Congo;Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°78/025/MININFO/PT du 24/1/78 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois(3) ans.

Vu le Procès-Verbal de la Commission Paritaire d'Avancement et de la Sécurité Sociale réunie le 25 Juin 1977 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Monsieur BEMBA Jean Jacquard, Ingénieur du 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des P&T (branche technique de la République Populaire du Congo, en service à Brazzaville, est promu au 2^e échelon de son grade à compter du 18 Mai 1978; ACC néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prend effet tant de point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiqué, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 10 DECEMBRE 1979

Le Membre du Bureau Politique
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Membre du Bureau Politique
Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,

Capitaine Florent N'TSI SIA.

Le Membre du Comité Central
Ministre des Finances,

Henri. L'OPES

Le Membre du Comité Central
Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.